

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

AE Oddo Emerging Income (versements réguliers)



version : 04.09.2020

OBJECTIF Le présent document contient des informations spécifiques sur ce fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Lisez-le en parallèle avec le « Document d'informations clés » sur le produit d'investissement. Ces informations vous aideront à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, ainsi qu'à le comparer à d'autres fonds et produits d'investissements.

EN QUOI CONSISTE CE FONDS ?

OBJECTIFS AE Oddo Emerging Income est un fonds d'investissement interne commercialisé dans la partie branche 23 de l'assurance-vie Allianz Excellence Plan. Les avoirs sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Oddo Emerging Income**.

Le FCP a pour objectif de gestion de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 30% de l'indice MSCI Equity Emerging Markets Free en US dollars dividendes nets réinvestis, converti en euro, et pour 70% de l'indice JP Morgan EMBI Global Composite en US dollars coupons réinvestis, converti en euro.

Le processus d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire et se décompose en trois étapes selon un schéma top/down : une allocation d'actifs, une allocation géographique et enfin une sélection de titres composant le FCP.

Le FCP peut utiliser les instruments dérivés (actions, taux et change) de manière très active dans le cadre d'une gestion tactique complétant la gestion stratégique. Il pourra s'agir de mouvements au cours d'une même journée de bourse destinés notamment à saisir des opportunités à court terme et entraînant potentiellement un taux de rotation important.

L'utilisation d'instruments dérivés a pour objectif de constituer un moteur de performance du FCP.

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE et jusqu'à 30% en FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit non-français. Les stratégies d'investissement de ces OPC seront compatibles avec celle du FCP. Les OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif net (OPC et produits dérivés) sur les marchés actions dits émergents avec une spécialisation géographique suivante : Europe, Amérique Latine, Asie, Afrique et Moyen-Orient. Aucune allocation sectorielle et aucune taille de capitalisation ne seront privilégiées.

Le FCP sera exposé de 0% à 100% de son actif net (OPC et produits dérivés) en produits de taux de pays émergents émis par des entités publiques ou privées, investis en titres notés ou non notés ainsi qu'en titres spéculatifs à Haut Rendement. (« High Yield »).

Le FCP pourra être exposé de 0% à 100% aux marchés de taux et monétaires de l'OCDE (OPC, titres de créance, instruments du marché monétaire, obligations, pensions et instruments dérivés) : en OPC monétaires ou monétaires court terme, et dans la limite de 40% de l'actif net, en titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire ayant une maturité inférieure ou égale à 3 mois et dont la notation est au minimum BBB- S&P ou équivalent. Ces titres seront émis par des Etats ou des sociétés faisant partie de l'OCDE.

Le gestionnaire pourra effectuer dans la limite de 40% de l'actif net du FCP des prises en pension de titres de créances dont la notation ne pourra être inférieure à A- S&P ou équivalent.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers à des fins de couverture ou d'exposition du portefeuille aux risques de change, taux et actions. Les titres intégrant des dérivés ne sont pas autorisés. L'exposition globale du FCP, tous marchés confondus et produits monétaires inclus, ne pourra dépasser 140% de l'actif net. Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif (dont dollar US ou monnaies de pays émergents).

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Le fonds s'adresse à tout investisseur non professionnel cherchant une croissance de leur capital sur un horizon de 5 ans minimum. Il est destiné aux investisseurs ayant des connaissances élémentaires en matière d'instruments financiers et capables de supporter les risques et les pertes qui sont inhérents à cet investissement. Le fonds ne présente aucune garantie en capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cette option d'investissement pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

INVESTISSEMENT 1.000 EUROS PAR AN		1 AN	3 ANS	5 ANS (PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	323 euros	1.927 euros	3.080 euros
	Rendement annuel moyen	-67,65 %	-20,55 %	-15,74 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	809 euros	2.324 euros	3.813 euros
	Rendement annuel moyen	-19,11 %	-12,24 %	-8,90 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	943 euros	2.827 euros	4.763 euros
	Rendement annuel moyen	-5,74 %	-2,94 %	-1,61 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.092 euros	3.401 euros	5.975 euros
	Rendement annuel moyen	9,20 %	6,41 %	6,00 %
Scénarios en cas de décès				
	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	957 euros	2.870 euros	4.763 euros

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1.000 euros par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le fonds. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit et du fonds, y compris la rémunération de base maximale (il se pourrait que vous payiez moins), mais pas nécessairement les autres frais que vous payez à votre courtier. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

INVESTISSEMENT 1.000 EUROS PAR AN			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 3 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
Coûts totaux	85 euros	360 euros	698 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,51 %	6,00 %	4,57 %

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit et du fonds, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 euros par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les scénarios ne tiennent pas compte de la législation fiscale du pays où vous êtes domicilié.

La personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet ne vous demandera normalement aucun coût supplémentaire. Si elle le fait, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous montre l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Vous trouverez plus d'informations sur les frais dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,37 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,59 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,61 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Cette période est adaptée à l'objectif du fonds, décrit en haut de ce document. Le niveau de risque des actifs dans lesquels on investit et la mesure dans laquelle ils varient avec le temps (volatilité) sont importants pour déterminer la période recommandée. Un horizon d'investissement plus long diminue, de manière générale, le risque de perte et nivèle les fluctuations dans la valeur nette d'inventaire. Le facteur temps joue un rôle décisif dans l'acquisition d'un éventuel rendement positif, également par la répartition des coûts uniques.

Vous pouvez en tout temps racheter votre fonds. La valeur de rachat est égale à l'investissement constitué au sein du fonds sur base de la valeur des unités calculées au plus tard à la date d'évaluation du 4^e jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels, chargés au cours des 5 années suivant le 1^{er} investissement en branche 23.

Des transferts entre les fonds de la partie branche 21 et de la partie branche 23 ainsi qu'entre les fonds au sein de la partie branche 23, peuvent entraîner des frais (de 0 à 3% en branche 21 et max. 0,5% en branche 23).

Tous ces frais sont décrits en détail dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

En cas de sortie précoce, les risques et les performances peuvent diverger de ceux mentionnés ci-dessus.